



REVUE DE PRESSE

Jeudi 09 novembre 2017



La loi qui veut régler son compte au black

FRAUDE À LA TVA Le 1^{er} janvier 2018, la loi impose de nouveaux systèmes de caisses « antifraude ». Elle vise à empêcher qu'une partie des transactions ne soit pas déclarée

DOSSIER RÉALISÉ PAR
PASCAL RABILLER
p.rabiller@sudouest.fr

500 000

Contre l'argent au black, il y a des pays qui emploient des méthodes radicales. C'est le cas de l'Inde qui, il y a tout juste un an, le 8 novembre 2016 a démonétisé, sans prévenir, les billets les plus utilisés (500 et 1 000 roupies) dans le pays. Les matelas et bas de laine remplis de ces coupures éloignées des regards du fisc indien ont perdu instantanément toute leur valeur...

1 D'où vient cette obligation de caisse sécurisée ?

En France, pour lutter contre la fraude à la TVA, on a sorti une arme d'un tout autre genre : le logiciel et système de caisse sécurisée. La loi de finances pour 2016, votée sous la présidence de François Hollande, l'impose, à compter du 1^{er} janvier 2018, aux commerçants assujettis à une TVA qui représente, annuellement, plus de la moitié des recettes de l'État français, soit environ 156 milliards d'euros de recettes en 2016.

2 Quel est le montant annuel de la fraude ?

En France, selon une note interne de

ils sont 500 000, les commerçants (hors grande distribution) en France à devoir s'équiper d'une caisse ou d'un logiciel de caisse sécurisé avant le 1^{er} janvier prochain. Avec ces nouveaux équipements, toutes les opérations seront tracées, enregistrées et consultables par les services fiscaux. Nul doute que la triche sera encore possible, mais hautement périlleuse.

Bercy, qui n'avait pas vocation à faire l'objet d'une communication et qui date de 2015, le manque à gagner fiscal serait évalué à 17 milliards chaque année. Et même si depuis, Bercy a ramené ce chiffre à 14 milliards, cette somme justifie pleinement la loi antifraude qui a fait l'objet d'une simplification en juillet 2017 dans le cadre de la loi de finance 2018.

3 À qui s'impose cette nouvelle loi ?

Elle s'applique aux logiciels et systèmes de caisses pour la vente au comptoir. Elle ne s'applique pas en

revanche, comme c'était initialement prévu, aux auto-entrepreneurs exerçant en franchise de TVA.

En clair, dès le 1^{er} janvier, les commerçants acceptant les paiements en espèces, assujettis à la TVA et ayant recours à une caisse enregistreuse, devront utiliser un système garantissant l'inaltérabilité, la sécurisation, la conservation et l'archivage des données en vue du contrôle de l'administration fiscale. Le logiciel de caisse certifié doit empêcher la dissimulation d'opérations après leur enregistrement.

Dans le collimateur, les logiciels et systèmes de caisse, qui sont considérés comme principaux vecteurs de fraude par le ministère du budget et des finances depuis 2008 et la découverte d'une fraude à grande échelle via ces dispositifs. Un programme capable d'effacer de manière quasi invisible des milliers d'euros de transactions chaque mois et qui avait été adopté, notamment, par 4 000 pharmaciens.

4 La fin de la fraude, vraiment ?

La certification obligatoire, qui engage les fournisseurs et leurs clients commerçants, devrait considérablement freiner la fraude à la TVA, mais



elle ne l'éradiquera sans doute pas complètement. « La toute première question qui m'est posée par mes clients quand je leur présente le matériel sécurisé exigible dans quelques jours, explique un vendeur de caisses et balances sécurisées, c'est invari-

ablement : comment puis-je encore faire du black avec ces nouvelles caisses ? La plupart demandent même si les caisses possèdent une touche permettant d'annuler des factures. » Comme quoi les mauvaises habitudes font de la résistance.

Sur le marché, la douloureuse fait déjà mal

LIBOURNE Au marché couvert, la caisse antifraude n'a pas la cote et beaucoup font la sourde oreille

« Je vous assure que moi, je n'en ai jamais entendu parler de la caisse antifraude », lâche un primeur du marché couvert de Libourne quand on l'interroge, entre deux clients, sur la loi qui impose des systèmes de caisses enregistreuse sécurisées pensées pour lutter contre la fraude à la TVA. On le croit car il est loin d'être le seul dans ce cas.

À moins de soixante jours de la condamnation de leurs actuelles caisses enregistreuses, on ne peut pas dire que Bercy ait beaucoup communiqué en direction des commerçants.

Peu de commerçants informés

Informée, Delphine, de la Poissonnerie Libournaise, l'est : « Dès que la loi a été évoquée nous nous sommes intéressés à elle. Au départ ce sont les articles de presse qui nous ont ren-

seignés. Finalement, notre cabinet comptable nous a envoyé, il y a quinze jours, un courrier décrivant l'obligation qui nous est faite de nous mettre en conformité, explique la commerçante. Mais autour de moi, peu de commerçants sont vraiment informés, et quand ils le sont c'est par le bouche-à-oreille des allées du marché... »

Des interprétations... libres

Et le moins que l'on puisse dire c'est que cela donne des interprétations assez libres... À l'extérieur, un couple de primeurs, Évelyne et Sylvain, sont un peu dépités : « On vient juste de racheter ce commerce, alors la caisse antifraude... » mais pas vraiment abattus : « notre comptable nous dit que comme on est à l'extérieur du marché couvert, nous ne sommes

pas encore concernés... » Visiblement, ils devraient changer de comptable...

« Les gens sont dans le déni »

« Les gens n'arrivent pas à s'y faire, une bonne partie de ceux qui savent est dans le déni, ou ils réinventent l'histoire. Ils parlent de décret non signé, de report à plus tard... mais pourtant on sait qu'il n'y aura pas de marche arrière », répond Delphine.

Et puis il y a ceux qui découvrent, en discutant, que leurs caisses et balances rutilantes sont déjà adaptées au futur système. Celui qui les informe, c'est Yvon Dosière, commercial d'Allié Nord Pesage, qui équipe en balances et caisses la quasi-totalité du marché libournaise.

« Quoi ? Ma caisse est compatible avec le nouveau logiciel ? Eh bien je

pense que je vais m'en débarrasser et revenir au crayon et au papier alors ! », s'entend-il répondre cette fois.

La fraude à la TVA, le cash qui s'évapore du tiroir-caisse est tabou. Ce n'est pas un sujet de conversation mais à la lumière des réactions, on comprend qu'il préoccupe. « On va devoir s'adapter », lâche, énervé, un commerçant. Difficile de lui faire préciser ce qu'il entend par là.

« Au-delà de faire ou non du black, qui garantit parfois la survie du commerce, il faut quand même reconnaître que cette chasse à la fraude va nous coûter beaucoup d'argent. Environ 1 500 euros par caisse et par balance, explique un jeune boucher qui vient de reprendre une affaire. Pour nous, c'est six caisses à changer. On étudie cela actuellement » Peut-être



Sur les marchés, les vieilles habitudes ont parfois la peau dure. PHOTO STÉPHANE KLEIN

avec Yvon ou un de ses concurrents qui, quoi qu'il arrive, seront les vrais gagnants de la loi antifraude... avec l'État.

Nouvelle caisse, ce que dit la loi

CAISSE ENREGISTREUSE, ON PEUT FAIRE SANS ?

Oui. Aucun texte de loi n'oblige un commerçant à utiliser une caisse enregistreuse pour réaliser des transactions. Rien, sinon une demande expresse du client, ne l'oblige à fournir une note pour un montant de transaction inférieur à 25 euros.

En clair, rien n'empêche un commerçant de repasser à la calculatrice, au crayon et au carnet à souche pour éviter de s'équiper du matériel imposé par l'article 88 de la loi de finance.

CHANGER DE CAISSE, C'EST OBLIGATOIRE ?

Non... mais. Si l'on s'en tient à l'article 286 du code général des impôts, la loi n'impose pas aux commerçants de s'équiper d'un logiciel ou système de caisse... elle prévoit « seulement » que ceux-ci détiennent une attestation de leur éditeur ou un certificat (NF 525 ou SEDIS) du certificateur prouvant que leurs équipements sont conformes.

Selon les professionnels du marché des systèmes d'encaissement, 90 % des équipements devront être changés pour être certifiés.

NON-CONFORME, QU'EST-CE QU'ON RISQUE ?

Officiellement, à partir du 1^{er} janvier, en cas de contrôle, une entreprise en infraction est passible d'une amende de 7 500 euros par système de caisse concerné. Elle aura alors soixante jours pour se mettre en conformité sous peine d'une nouvelle amende du même montant.

Dans les faits, pendant la première année, il a été demandé à l'administration fiscale de privilégier l'information et la prévention. Le premier constat de non-conformité pourrait finalement déboucher sur un délai de 6 mois pour corriger le tir.

L'ADDITION SVP !

BORDEAUX Créée en 2013, la jeune pousse bordelaise-parisienne L'Addition (60 salariés, principalement à Bordeaux) a mis au point un système de caisse enregistreuse qui prend la forme d'une application sur Ipad. Un logiciel certifié LNE (Laboratoire national de métrologie et d'essais) qui répond depuis son origine aux critères désormais exigés par la loi antifraude et qui s'adresse aux bars et aux restaurateurs. L'Addition compte 3 200 clients à ce jour mais la loi antifraude accélère son activité. « Depuis quelques mois deux appels entrants sur trois posent d'abord la question de la conformité de notre système de caisse », note Sébastien constant, codirigeant de la société qui surfe sur un marché potentiel français de 175 000 restaurateurs à équiper d'un logiciel sécurisé. Un potentiel de développement qui n'a pas échappé aux investisseurs (Galia Gestion et CM CIC Capital Privé) qui n'hésitent pas à passer à la caisse pour soutenir le développement de l'Addition. La jeune pousse a réalisé une levée de fonds de 5 millions d'euros en février dernier.

Au cœur des futures innovations digitales

Orange nous a ouvert les portes de son Technocentre dans les Hauts-de-Seine, où 3 000 personnes imaginent les objets numériques qui devraient faciliter notre vie quotidienne demain



90 % des innovations commercialisées par Orange sont issues du Technocentre de Châtillon, dans les Hauts-de-Seine. PHOTO ORANGE

NICOLAS CÉSAR
n.cesar@sudouest.fr

Une architecture atypique, 72 000 m² de bâtiments d'une hauteur de six étages, des écrans et des objets high-tech disséminés un peu partout dans des open spaces aux accès très sécurisés, de magnifiques jardins et de nombreux espaces de détente, le Technocentre d'Orange à Châtillon (92) fait figure de cité idéale. Un cadre destiné à stimuler ses 3 000 salariés qui ne sont pas « isolés » dans leur tour d'ivoire, mais travaillent depuis quelques années en mode collaboratif avec des start-up (260 ont été accélérés depuis 2013 dans 15 pays). Des chercheurs qui jouent un rôle capital au sein du numéro un français des télécoms. 90 % des innovations commercialisées par Orange pour ses 250 millions de clients dans le monde sont issues du Technocentre.

Défis techniques immenses

Leurs champs de compétences sont vastes : internet des objets, domotique, très haut débit fixe et mobile... Des innovations très pragmatiques,

à l'image de la clé TV avec laquelle on peut retrouver les services de sa Li-vebox, hors de son domicile. Loin d'être un gadget, c'est une réponse aux exigences des jeunes générations, hyperconnectées, qui veulent avoir accès à leurs services préférés sur internet en permanence. Des évolutions sociétales entraînant de nombreux défis techniques.

En ce sens, Orange s'est donné pour objectif de tripler le débit moyen data de ses clients d'ici fin 2018, par rapport à 2014. Au total, 15 milliards d'euros auront été investis dans les réseaux entre 2015 et 2018. Plus prosaïquement, demain, l'opérateur devra réussir à segmenter au sein d'une même famille les usages de la box au domicile.

L'enjeu de la cybersécurité

Les enjeux liés à cette société hyper-connectée sont majeurs et deviennent de vraies problématiques d'aménagement du territoire. Les inégalités sont mal supportées. Mais comment assurer une meilleure couverture internet sur l'ensemble du territoire sans avoir à installer à chaque fois un réseau très coûteux de fibre optique ? Comment mieux protéger nos objets connectés et nos

téléphones portables aujourd'hui très perméables aux cyberattaques, sachant que demain nos mobiles serviront aussi de moyen de paiement ? Des défis immenses pour les chercheurs. Une des solutions sera-t-elle de développer le Li-fi, du Wi-fi apporté par une lumière au-dessus de nous, une technologie amenée à se développer dans les avions ?

Une chose est sûre, les progrès de l'intelligence artificielle sont tels, avec des robots capables d'apprendre par eux-mêmes, que cette technologie va bouleverser notre quotidien.

Sans aucun doute, la prochaine révolution technologique à venir est

l'assistant personnel : une petite entité connectée censée nous faciliter la vie, en communiquant avec elle juste par la voix.

Potentiellement, on pourra commander ses courses, allumer la télévision, lancer de la musique, en prononçant une phrase. Amazon et Google ont déjà commercialisé leur assistant personnel connecté. 20 % des requêtes sur Google se font déjà par la voix aujourd'hui. « Dans les cinq ans à venir, le format des smartphones va évoluer et il y aura moins d'applications », prédit Luc Bretones, le directeur du Technocentre.

Mais ce nouvel objet connecté qui

ORANGE BANK, UNE BANQUE 100% MOBILE

Jeudi 2 novembre, l'opérateur historique a lancé Orange Bank. Une banque atypique, 100 % mobile, qui permet de réaliser toutes les opérations financières du quotidien. Avec notamment la possibilité de transférer de l'argent par un simple SMS. Autre innovation, des comptes tenus en temps réel et non plus liés aux horaires d'ouverture des banques. Sur tout, elle est gratuite pour ceux qui l'utilisent au moins trois fois par

mois. Ceux qui ouvriront un compte bancaire avant le 7 février 2018 se verront aussi offrir 80 €, auxquels il faut ajouter 40 € pour les clients Orange et Sosh. Et, pour percer encore plus vite dans le secteur, « dès l'année prochaine, nous devrions y ajouter des services de prêt personnel et immobilier », dévoile Vincent Bouyer, directeur d'Orange dans le Sud-Ouest. Objectif : 2 millions de clients en France d'ici dix ans.

saura tout de notre vie, de nos goûts, pose aussi des questions quant au respect de notre vie privée. En ce sens, pour éviter de se faire imposer en Europe un assistant personnel connecté, avec des normes américaines ou chinoises moins respectueuses de la confidentialité des données, Orange et Deutsche Telekom se sont alliés pour mettre au point « Djingo ». Il devrait être proposé à la vente en 2018. Et ce, alors que la réglementation sur l'utilisation des données va être renforcée en Europe l'an prochain. « Ces assistants connectés vont révolutionner l'accès à tous nos services », avance Ivan Delégué, directeur des applications du programme multimédia du Technocentre.

Quel respect de notre vie privée

Orange entend devenir ni plus ni moins le « pilote » de notre maison, avec des objets connectés qui sécurisent la maison, détectent des fuites d'eau, de gaz, nous alertent d'une coupure de courant, ou encore aident au maintien d'une personne âgée à domicile.

La prochaine révolution technologique à venir est l'assistant personnel : une petite enceinte censée nous faciliter la vie au quotidien

Mais avec l'intelligence artificielle, la relation client pourrait être de plus en plus « désintermédiée ». Ainsi, de nombreux sites d'e-commerce ont déjà mis en place des chatbots, des robots capables de converser avec nous sur des questions ciblées. Des changements qui ne seront pas sans conséquences sur l'emploi dans de nombreux secteurs d'activité.

Sécuriser les objets connectés

Ceci étant, ne nous y trompons pas, derrière tous ces investissements dans l'innovation, l'objectif d'Orange est de résister à la menace des Gafa (Google, Amazon, Facebook...) qui espèrent s'accaparer le lien avec le consommateur final, en gérant l'ensemble des services et des données issues de tous les canaux. Par exemple, Apple n'hésite pas à intégrer une carte Sim à certains de ses iPads.

Pour faire face à cet « assaut », Orange se positionne comme tiers de confiance capable de sécuriser tous nos objets connectés à notre domicile, via son réseau. Des objets, souvent conçus par des start-up qui n'ont pas les moyens de les protéger des cyberattaques. En ce sens, l'opérateur historique, aujourd'hui leader français sur la sécurité des communications après plusieurs rachats, a notamment conçu Data avenue, une palette de services permettant aux entreprises de gérer et sécuriser les données issues des objets connectés. La bataille avec les Gafa promet d'être rude. Reste à savoir si le consommateur en sortira gagnant.

La peur du fisc ramène 9 milliards

FINANCES PUBLIQUES Fin 2018, lorsque le traitement des dossiers aura pris fin, les repentis fiscaux auront ramené 9 milliards d'euros dans les caisses

DOMINIQUE RICHARD
d.richard@sudouest.fr

Mis en place au début du quinquennat Hollande, au moment où éclatait l'affaire Cahuzac, la cellule de régularisation des repentis fiscaux cessera ses activités à la fin de l'année. À la fin 2018, quand la totalité des déclarations auront été traitées, 9 milliards d'euros auront été ramenés dans les caisses de l'État sous forme de majorations de droits et de pénalités. Une vraie réussite, que la Direction générale des finances publiques était loin d'imaginer quand la procédure a été lancée.

Installé à Paris, le service de traitement des déclarations rectificatives a dû être rapidement épaulé par une dizaine de pôles déconcentrés disséminés en province pour faire face à l'afflux de demandes, 51 000 au total. In fine, ce ne sont pas loin de 40 milliards d'euros d'avoirs, placés pour 80 % d'entre eux en Suisse, qui sortiront des limbes. Tous ces capitaux ne seront pas forcément rapatriés, mais le fisc connaîtra désormais leur existence et pourra les taxer.

Pression sur les fraudeurs

Une action répressive traditionnelle menée avec les moyens de l'administration fiscale durant la même période n'aurait sans doute pas permis d'identifier autant d'avoirs dissimulés. Les États ont longtemps privilégié les mesures facilitant le retour de ces actifs dans le souci de stimuler l'épargne et l'investissement. On ne lutte pas contre les paradis fiscaux avec des

hochets, qu'ils s'appellent amnisties ou amendes minorées.

Dès 2009, à l'époque où Éric Woerth était ministre de Budget, une première tentative de régularisation avait été lancée après la transmission au procureur de Nice, par un ancien informaticien de la banque HSBC à Genève, d'une liste de 8 231 exilés fiscaux français. 1,2 milliard d'euros d'impôts éludés avaient été recouvrés. Preuve que la peur de se faire prendre est la première incitation à la contrition.

Le risque, jusqu'alors insignifiant, est devenu tangible au début de la décennie 2010. Sous la pression de Washington, les banques ont été contraintes de transmettre aux États-Unis les renseignements concernant les fonds détenus par leurs clients américains sous peine de lourdes sanctions financières. Dans la foulée,

L'État a abandonné 1,8 milliard qu'il était en droit de réclamer

L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a imposé en 2014 la mise en place de l'échange automatique d'informations entre les administrations fiscales.

Même si des pays comme la Suisse continuent à traîner les pieds, l'annonce de la mise en œuvre de ce mécanisme a effrayé des dizaines de milliers de fraudeurs. Ce n'est pas toujours le cas. Mais, pour une fois, l'administration s'est montrée pragmatique en instaurant une échelle



80 % des avoirs sortis des limbes à la faveur de cette opération étaient placés dans des banques suisses. ARCHIVES AFP

des indulgences sur une base juridique certes fragile, mais très attractive.

Les amendes et les pénalités ont été atténuées, les repentis n'ont pas été poursuivis devant les tribunaux et une distinction a été opérée entre fraudeurs passifs et actifs.

Du menu fretin

Les premiers, les plus nombreux, détenaient des fonds issus de successions et de donations ou constitués lorsqu'ils exerçaient leurs activités à l'étranger, à l'image de certains footballeurs professionnels. En revanche, les seconds, sanctionnés plus sévèrement, avaient caché leurs avoirs alors qu'ils résidaient en France.

L'égalité de traitement entre contribuables a été allégrement piétinée et l'État a abandonné 1,8 milliard qu'il était en droit de réclamer. Mais en contrepartie, l'efficacité a été au rendez-vous. Les transactions ayant mobilisé près de 170 fonctionnaires ont pu être menées à bien dans des délais raisonnables, hormis pour les dossiers à faible enjeu budgétaire.

1 million d'euros en moyenne détenu dans 90 % des cas sur un compte bancaire ouvert en Suisse à la suite d'un héritage ou d'un don. Tel est le profil du repentis qui se dégage des chiffres compilés par l'administration fiscale.

La procédure de régularisation a en quelque sorte soldé le passé. « Elle n'a pas permis en revanche de s'attaquer à la fraude internationale organisée reposant sur des montages plus sophistiqués », constate la Cour des comptes (1).

Pour l'instant, ce n'est que le menu fretin qui a été pris dans les filets. Au regard de l'importance des sommes déjà recouvrées, on ne peut qu'imaginer celles qui s'abritent derrière tous ces paravents (trusts, fondations, sociétés écrans) qui n'ont qu'un seul objectif : cacher la véritable identité des bénéficiaires.

(1) Les chiffres cités sont extraits du rapport de la Cour des comptes sur le bilan de la cellule de régularisation mis en ligne sur le site de la juridiction.

CSG : le Sénat met son grain de sel

BUDGET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE En s'opposant à la hausse de 1,7 % du taux de CSG pour les retraités, le Sénat relance la controverse

Le Sénat a supprimé hier en commission la mesure la plus controversée du budget 2018 de la Sécurité sociale, la hausse de 1,7 % du taux de CSG applicable aux retraites, destinée à compenser en partie la suppression des cotisations sociales pour les salariés du privé.

Le Sénat examinera en première lecture ce budget (PLFSS), déjà adopté par l'Assemblée nationale, du 13 au 21 novembre. Le texte fera

ensuite l'objet d'une commission mixte paritaire chargée de trouver une version commune entre les deux chambres. En cas de désaccord, probable, l'Assemblée, qui devrait rétablir cette disposition, aura le dernier mot.

La hausse de CSG représenterait 4,5 milliards de prélèvements supplémentaires sur les retraités, alors que la seule compensation envisagée par le gouvernement réside

dans une exonération de taxe d'habitation « dont tous ne bénéficieront pas, et qui ne représente que 3 milliards pour l'ensemble de la population », souligne la commission des Affaires sociales du Sénat. Afin de maintenir un niveau de recettes équivalent pour la Sécurité sociale en 2018, elle a prévu de réduire la restitution à l'État de la fraction de TVA dont elle est destinataire.

Nucléaire : un objectif « pas atteignable »

NICOLAS HULOT L'annonce par le ministre du report de l'objectif de réduction à 50 % du nucléaire français a beaucoup fait réagir

Le ministre de la Transition écologique, Nicolas Hulot, a qualifié hier de « totem » l'objectif de réduction de la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % en 2025 et a affirmé que « beaucoup savaient (qu'il) n'était pas atteignable ».

« Tous les interlocuteurs que j'ai, dans mes services, à l'Ademe (Agence pour la maîtrise de l'énergie), chez RTE (gestionnaire du réseau électrique), (des) spécialistes de l'énergie, savaient » que ce ne serait pas possible « sauf dans une brutalité excessive », a déclaré Nicolas Hulot sur BFMTV et RMC.

La centrale alsacienne de Fessenheim « sera fermée dans le quinquennat » et « on va en profiter pour en faire un cas d'école », a-t-il affirmé. Par ailleurs, « il faut qu'on ferme les centrales à charbon en 2022 », a-t-il souligné, assurant que le gouvernement « va maintenir » cet objectif.

« Il avale des boas constrictors »
Le député européen EELV Yannick Jadot a accusé hier Nicolas Hulot de reprendre « les arguments éculés de l'industrie nucléaire », estimant qu'au sein du gouvernement, « il n'avale plus des couleuvres, il avale



Nicolas Hulot a qualifié de « Totem » l'échéance de 2025. PH. AFP

des boas constrictor ». De leur côté les porte-parole d'Europe Écologie-Les Verts ont jugé l'annonce « scandaleuse », précisant que « le risque nucléaire n'est pas moindre que celui du réchauffement climatique : il met en jeu la survie de l'humanité et des écosystèmes ».

Les fédérations syndicales de l'énergie se sont de leur côté félicitées d'un « retour à la raison » du gouvernement et son « pragmatisme ».

GLYPHOSATE

La France ne votera pas de prolongation de plus de trois ans de la licence d'utilisation de l'herbicide controversé glyphosate au niveau européen, a averti hier le ministre de la Transition Écologique Nicolas Hulot. Si la Commission européenne présente aujourd'hui, comme prévu, une proposition de prolongation de cinq ans, « on votera contre », a-t-il indiqué.

Un voyage vers les îles

LITTÉRATURES EUROPÉENNES

Du 16 au 19 novembre, la ville vivra au rythme du festival

DIDIER FAUCARD
d.faucard@sudouest.fr

Dans une semaine exactement, Cognac plongera avec délice dans les différents aspects de la littérature des îles de la Méditerranée. Comme un vent de chaleur au cœur de l'automne. Avec le soutien de la Ville, Littératures européennes propose en effet de découvrir des auteurs siciliens, maltais, majorquins, sardes, corse, croates et d'autres amoureux de ces lieux. Ainsi, sur cette édition, on attend, pendant quatre jours, plus de 60 invités, et 80 rendez-vous sont programmés (plus 40 pour les scolaires). Un solide programme (1).

1 Des écrivains reconnus et des jeunes talents

L'un des mérites de Littératures européennes est bien de permettre au public de rencontrer des écrivains ayant une certaine notoriété, « et en même temps de jouer un rôle de découvreur et de mettre en avant de jeunes auteurs peu ou pas connus », indique Anne-Lise Dyck Daure, chargée de la programmation. Parmi les talents connus et reconnus, on trouve, bien évidemment, le prix Jean-Monnet, Dominique Fernandez, membre de l'Académie française qui a obtenu le prix Renaudot en 1974 et le Goncourt en 1982. Ou bien encore l'Italienne Milena Agus, révélée par son roman « Mal de pierres », adapté au cinéma par Nicole Garcia ; le Corse Jérôme Ferrari, prix Goncourt 2012 qui aura carte blanche sur ce festival ou bien encore Daniel Rondeau, Grand prix du roman de l'Académie française cette année.



Dominique Fernandez, prix Jean-Monnet 2017. PHOTO PATRICK KOVARIK

2 Les nouveautés de cette édition

Au rez-de-chaussée de La Salamandre, des lectures au casque seront proposées les après-midi. Les auteurs viendront lire des passages de leurs romans pour des sessions de dix à quinze minutes dont on pourra, donc, profiter avec un casque sur les oreilles pour s'isoler du bruit ambiant. Les Cafés Babel, quant à eux animés par l'écrivain François Beaune, permettront de confronter les regards des auteurs sur leurs îles.

Au premier étage, deux salles seront aménagées. L'une réservée aux adultes et garnie de 12 chaises longues, « les gens pourront y visionner des documentaires ou simplement se poser pour lire », précise Anne Billy, en charge de la communication du festival. La seconde salle sera destinée aux enfants : des lectures, des siestes musicales, un film d'animation et le jeu de La Salamandre sont au programme (inscription obligatoire). « Le Comptoir de Circé » est une autre nouveauté sur laquelle

les organisateurs gardent un certain secret. On sait que ce sera un jeu littéraire un peu décalé et mis en scène par la comédienne Marion Petit.

3 Les traditionnels prix des lecteurs

La force de Littératures européennes est de s'appuyer sur le public pour décerner ses prix et c'est une légitimité supplémentaire, pour les auteurs, de se voir ainsi reconnaître d'une manière populaire. On est ici loin de l'entre-soi parisien et du lobbying des maisons d'édition pour imposer leurs poulains. Trois prix seront remis : le prix Alé des collégiés, le prix Jean-Monnet des lycéens. Et puis, évidemment, le prix des Lecteurs - parrainé par la société Garandeau - qui a mobilisé près de 1 500 personnes et sera décerné, samedi 18 novembre à l'Avant-Scène, à 10 heures. Un prix qui sera doté, cette année, de 1 500 euros. Le vainqueur bénéficiera également d'une résidence d'écriture d'un mois à la villa Marguerite-Yourcenar (Nord).

ET AUSSI

TEXTE LIBRE. Aujourd'hui, à 18 heures, Anne-Lise Dyck Daure sera à la librairie de la rue Henri-Fichon pour présenter une dizaine d'auteurs invités du festival et leurs œuvres.

PRIX JEAN-MONNET. Il sera remis à Dominique Fernandez, samedi 18 novembre, à l'auditorium de La Salamandre, à 18 heures, par François Bonneau, le président du Département.

EXPOSITION. Déjà présente sur les grilles du musée d'Art et d'Histoire, l'exposition photos « Refuges, intérieurs intérieurs » du photoreporter Bruno Fert, sur le thème des migrants, connaîtra une extension à La Salamandre.

CINÉMA. En collaboration avec Eurciné, une projection de « Zorba le Grec » est prévue le 18 novembre à 20 h 30, à l'auditorium.

4 Trois spectacles sont programmés

Le premier, en collaboration avec la programmation « Les Quais ici ou ailleurs » d'Hennessy, est la pièce d'Eric Pessan : « Inventaire des actes et des biens de Sauveur Marin » dont l'action se passe à Chypre (vendredi 17 novembre, 20 heures). Réservations sur le site Internet : www.lesquais.fr.

Le second (samedi 18 novembre, 17 heures) sera une lecture de « Malacarne » d'après le roman de Giosué Calaciura, où l'acteur Pierre-Stefan Montagnier incarne un petit tueur de la mafia. Enfin, en clôture du festival (dimanche 18 novembre, 18 heures), l'écrivain François Beaune et le guitariste Malik Ziad donneront une lecture musicale : « Histoires vraies de Méditerranée », basée sur le livre « La Lune dans le puits » du romancier.

(1) Tous les renseignements sont à retrouver dans le programme du festival qui vient de sortir.

Une opération déminage plus modeste

BASE AÉRIENNE Une bombe de 250 kilos sera neutralisée demain matin. Les perturbations sur la circulation sont plus réduites qu'en février dernier

Le poids est le même, 250 kilos, mais les perturbations bien moindres. Demain matin, une bombe retrouvée dans l'enceinte de la base aérienne de Cognac-Châteaubernard sera neutralisée (notre édition d'hier). Une opération similaire avait été menée le 15 février dernier. Elle avait alors généré une interdiction de circuler sur un large périmètre, tout autour de la base, pendant une durée de cinq heures. Une quinzaine de policiers et une patrouille de gendarmerie étaient répartis sur le terrain pour bloquer les entrées.

Cette fois, l'interdiction de circuler devrait se cantonner à la départementale 731, en direction de Barbezieux, à hauteur de la BA 709. « La circulation sera interrompue quelques minutes seulement. La police et la gendarmerie feront le nécessaire, certainement vers 9 h 30. Dans les faits, seuls les habitants des deux maisons à l'ouest de la base et à l'est de la RD 731, celles qui bordent l'emprise, sont concernés. Nous les avons alertés sur la nécessité de rester à l'intérieur de leur maison au moment de l'explosion », précise le commandant de

la base, le colonel Vincent Coste. Une réunion de coordination entre les services concernés a eu lieu hier matin.

Bombardements alliés

En février, l'engin était une bombe abandonnée par l'armée allemande qui occupait la base pendant la Seconde Guerre mondiale. Cette fois, il s'agit d'une bombe américaine, larguée pendant un bombardement des forces alliées à la même époque. Elle a été trouvée lors d'une « opération de dépollution pyrotechnique préalable à la



En février, le périmètre de sécurité était très large. A. LACAUD

réalisation d'un nouveau bâtiment dédié à l'accueil de deux simulateurs de vol », précise la BA 709.

Au tennis, la nouvelle équipe avance soudée



Ismaël Khoulou, président du bureau (au centre), entouré des adhérents et de Corinne Pierre (3^e à partir de la gauche). PHOTO S. B.

L'esprit de cohésion aura permis à la toute jeune équipe dirigeante du club de tennis castelbernardin de traverser une première année difficile. Après le départ du président Dominique Berthélémy et de sa fille Stéphanie, professeure salariée, à l'automne dernier, c'est Ismaël Khoulou qui a pris la suite. Vendredi dernier, le président a réalisé le bilan de la saison écoulée à l'occasion de l'assemblée générale organisée salle Jean-Tardif.

« Nous avons vécu une saison difficile en passant de 150 à 107 adhérents. L'école de tennis a été amputée, nous n'avions quasiment plus d'équipe jeunes. Je remercie Corinne d'avoir tenu le coup (Corinne Pierre assure elle aussi les cours de tennis, NDLR). Cette saison, nous partons avec 120 adhérents. On a un repris un peu et il faut noter que plus de personnes prennent des cours. L'arrivée de Cédric Huard, éducateur sportif, a permis d'avoir un renouveau au club. On arrive désormais à couvrir toute la semaine en termes de cours. Au moins un terrain est pris tous les soirs pour les entraînements. »

Politique d'ouverture

Ismaël Khoulou évoque alors les raisons d'un résultat positif moins

dre (650 €): « La baisse constatée de 8 000 € en recettes s'explique par une baisse des cotisations, sachant que les adhérents perdus prenaient des cours. » Le président y ajoute une fréquentation en chute lors des tournois, pleinement ressentie pour celui des jeunes au mois de juin dernier (24 inscrits).

Des pertes financières heureusement compensées par une diminution des charges salariales et une année sans frais de matériels. « On a vécu sur les réserves réalisées par Dominique Berthélémy », ajoute sur ce dernier point le président. Mais tout heureux de voir se reconstituer un petit noyau au sein du club, Ismaël Khoulou compte bien renouveler afterwork et autres soirées repas.

La politique d'ouverture à l'égard des autres pratiques sportives initiée par la nouvelle équipe va, elle, se poursuivre. « Un adhérent au club de foot, par exemple, peut ainsi profiter d'un pass tennis pour 50 € alors qu'il payerait 115 € au club de tennis sans le pass. » Les parents des jeunes joueurs ne sont pas oubliés eux non plus. « Ils peuvent jouer avec leur enfant au tennis toute l'année pour le prix d'une licence FFT, soit 29 € », se réjouit le dirigeant.

Sandra Balian

CHÂTEAUBERNARD

910 personnes à la Castalbike.

« 680 vététistes et 230 marcheurs... Ça fait un peu de monde, et en plus, que des personnes heureuses des circuits, tant VTT que marche », a commenté Alberic Boucherit, sur son petit nuage, à l'issue d'une matinée pleine toute dédiée au vélo et à la marche dimanche dernier. La 12^e édition de la Castalbike, organisée par l'association de vététistes Les Vélos verre, n'a certes pas battu le record de 1 100 participants mais se classe tout de même sur la 2^e marche du podium avec 910 inscrits. Et d'ailleurs, le ballet de voitures venant prendre possession du parking peu avant 8 heures en attestait déjà.

CHÂTEAUBERNARD MONTMORILLON

M. Aimé CORBIER, son époux, ancien adjudant-chef, résidant à Segonzac, Jarnac, Cognac et Châteaubernard ; ses enfants, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ainsi que toute la famille ont la douleur de vous faire part du décès de

M^{me} Marie-Rose CORBIER,
née JACOMINO.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale. La famille remercie toutes les personnes qui prendront part à sa peine,
9, rue des Tilleuls,
86500 Montmorillon.

PFG, Services funéraires, marbrerie,
prévoyance, 23, rue d'Angoulême,
Cognac, tél. 05.45.82.00.38.

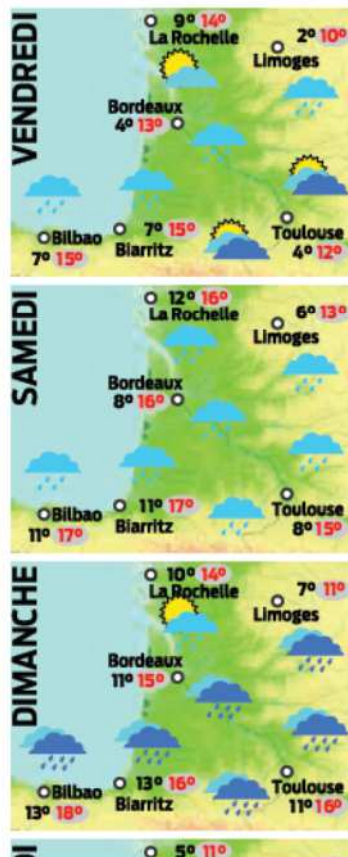
AUJOURD'HUI à la mi-journée



LE TEMPS AUJOURD'HUI

TEMPS COUVERT ET GRIS

Le temps est bien gris sous une couverture nuageuse dense qui donne encore pas mal de pluie aux abords des Pyrénées. Le soleil pointe aux abonnées absents. Le vent de Nord à Nord-Est demeure sensible et souffle en rafales près du littoral. Les maximales avoisinent 10 à 13 degrés.



BOIRE UN VERRE Le Luciole à Cognac

Le nouveau bar à cocktails de la place du Solençon à Cognac a allumé ses lumières en juin dernier. Et quelles lumières ! L'établissement – classe et branché – s'appelle le bar Luciole. « Parce que ça sonne bien, parce qu'il y a l'idée que ça brille la nuit, avec un côté attractif, magique, comme peut l'avoir le cognac », dit Guillaume Le Dorner, le gérant. Le projet est porté par deux amis de longue date : Luc Merlet, qui investit ici à titre individuel, et pas au nom de la distillerie Merlet à Saint-Sauvant (17), qu'il dirige avec son père Gilles et son frère Pierre ; et l'Anglais Tony Conigliaro, une « référence » dans l'univers des cocktails. Tél. 05 45 81 70 11. PHOTO C. SARAZIN



L'infographie

Où paye-t-on le plus d'ISF en France?

Il vit ses dernières heures. L'impôt sur la fortune (ISF) payé aujourd'hui par 350.000 foyers au patrimoine net supérieur à 1,3 million d'euros, va disparaître pour devenir l'IFI, l'impôt sur la fortune immobilière. Avant cela, l'administration fiscale a publié son classement des communes de plus de 20.000 habitants comptant plus de 50 ménages redevables à l'ISF en 2016. Dans ces 385 communes, le patrimoine moyen des assujettis à l'ISF est d'environ 3.019.404 €.

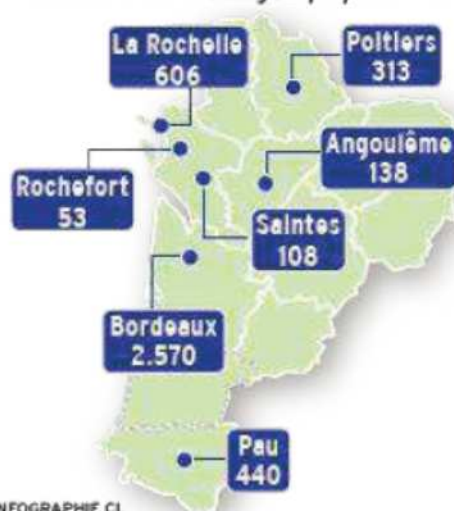
L'ISF concerne → **190.543 contribuables (2016)**
(186.353 en 2015)

TOP 10 des villes abritant le plus de contribuables payant l'ISF

Nombre de redevables	
1 PARIS	64.200
2 Neuilly/Seine	5.887
3 Lyon	4.636
4 Marseille	3.898
5 Boulogne-Billancourt	3.819
6 Nice	3.064
7 Toulouse	2.794
8 Versailles	2.611
9 Bordeaux	2.570
10 Nantes	2.191

(Source: Direction générale des finances publiques)

En Nouvelle-Aquitaine
nombre de ménages payant l'ISF



INFOGRAPHIE CL



Les fiançailles de l'Agglo et de la CAF

GrandAngoulême et la Caisse d'allocations familiales ont signé un partenariat. Objectif: définir la meilleure politique petite enfance.

Julien PRIGENT
j.prigent@charentelibre.fr

Dans un peu plus d'un an, GrandAngoulême devra trancher. Décider quelle est la meilleure politique à mener en direction de la petite enfance. Sur le territoire de l'Agglo nouvelle, née en début d'année 2017 de la fusion de quatre intercommunalités, il faudra harmoniser des pratiques jusqu'alors fort différentes.

«Certaines communautés de communes géraient la petite enfance. Parfois, ce sont les communes qui en avaient la gestion. Et il arrivait aussi que ce soit la communauté de communes et la commune», résume Jean-François Dauré, le président de GrandAngoulême.

Mais au 31 décembre 2018 au plus tard, pas le choix, car la loi l'exige. L'agglomération devra définir son projet de territoire. Et dire si elle s'attribue ou non la compétence petite enfance. Avec notamment pour conséquence de *«doubler les effectifs d'agents de l'agglo»*.

Mais avant de trancher, il faut étudier la situation au plus près. Un



L'Agglo et la Caisse d'allocations familiales qui viennent de signer une convention sur la petite enfance, mais aussi l'enfance, la jeunesse et la parentalité.

Photo CL

cabinet d'étude planche. Ses travaux sont cofinancés par l'Agglo et la Caisse d'allocations familiales qui viennent de signer une convention, un partenariat. Mais pas seulement dans le domaine de la petite enfance.

La CAF *«nous apportera aussi son expertise dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité»*, précise Jean-Fran-

çois Dauré. *«Il y aura aussi des mesures concrètes, assure Philippe Arnould, le directeur de la CAF. Nous demandons aux crèches d'établir un planning de leur disponibilité pour permettre à des demandeurs d'emploi d'y faire garder leurs enfants le temps d'un entretien d'embauche ou d'un rendez-vous à Pôle emploi.»*

Blues Passions prépare son nouvel écran

Les travaux ont commencé dans les nouveaux locaux de l'association, rue du 14-Juillet à Cognac. Pour installer bureaux et espace show-case.



Pour rénover ses locaux et son logo, l'équipe de Blues Passions s'est associée au studio de design angoumoisIn Zamak.

Photo J. P.

Blues Passions n'a pas attendu ses 25 ans pour faire sa première acquisition immobilière. Mais celle-ci va lui offrir une véritable vitrine dans le centre-ville de Cognac. Depuis le dernier festival, début juillet, l'association est propriétaire des locaux situés au 12, rue du 14-Juillet, tout près de l'office de tourisme et de La Salamandre. 200 m² sur deux niveaux qui doivent permettre d'installer un espace show-case au rez-de-chaussée et un open-space pour les salariés à l'étage. Les travaux ont débuté courant octobre et devraient s'achever début 2018. «On aimerait faire l'inauguration en début d'année», indique Michel Rolland, le directeur du festival, qui ne veut pas encore dévoiler toute la teneur du projet.

Pour cette rénovation, l'équipe de Blues Passions s'est associée au studio de design angoumoisien Zamak, également chargé de dessiner la nouvelle charte graphique du festival et l'affiche de la prochaine édition.

«On a mis en place un mécénat de compétences», précise Chloé Bonafous, qui s'occupe des partenariats au sein de Blues Passions.

L'ensemble des entreprises – sept sociétés locales – qui interviennent sur le chantier sont également mécènes du festival.

«Les travaux s'élèvent à 130.000 euros environ, mais grâce à ces partenariats, ça coûte 90.000 euros à l'association», indique Michel Rolland.

«C'est un projet qui aurait été impossible à mener à bien sans mécénat, renchérit Chloé Bonafous. Ça crée aussi une nouvelle forme d'économie. Tout le monde travaille ensemble dans un projet de partenariat.»

«Et nous, ça nous permet de mettre un pied dans le Cognacais», observe de son côté Florian Foizon, cofondateur de Zamak, qui déplore qu'il y ait toujours une barrière entre Angoulême et Cognac.

Des rencontres avec des artistes

Pour imaginer les nouveaux locaux du festival, son équipe a planché sur un projet global. Le thème: «Onde sensuelle»...

Ça rappelle vaguement le titre d'une chanson de M, venu mettre le feu à deux reprises au théâtre de la nature. «Ce sera la même trame depuis la charte graphique jusqu'aux locaux», ex-

”

Les travaux s'élèvent à 130.000 euros environ mais grâce à ces partenariats, ça coûte 90.000 euros à l'association.

plique Florian Foizon.

«On veut créer un endroit où on peut se sentir bien», glisse Michel Rolland, tout en évoquant l'installation d'une boutique et de l'espace show-case au rez-de-chaussée. Il pourra accueillir des rencontres entre partenaires, entre artistes... avec un peu de public. «Quelque chose d'ouvert, de convivial, de beau», ajoute Catherine Mattéi, présidente de l'association.

Tout cela sera raconté dans un livret distribué lors de l'inauguration. «En janvier», espère Michel Rolland. L'association quittera alors le bâtiment de la rue du Port que la Ville lui met à disposition depuis 2007. «Ce n'était plus aux normes, ça faisait un moment qu'on cherchait un autre lieu», indique Catherine Mattéi.

Pour autant, le festival n'avait pas envie de rejoindre le projet de maison des associations sur le site de l'ancien hôpital.

«Ce bâtiment était une vraie opportunité», sourit Michel Rolland, tout en rappelant que l'association est également propriétaire d'un chai rue Richard, pour stocker son matériel.



Le nouveau logo, sonore et animé, a été dévoilé en début de semaine. L'affiche des 25 ans devrait bientôt l'être.

Repro CL

Les collégiens de Montmoreau mobilisés contre le gaspillage alimentaire

Dans le cadre d'une sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire et la précarité, deux bénévoles de la Banque alimentaire de Charente, Nicole Saivre, ancienne directrice d'école, et Cécile Merienne, retraitée de la fonction publique, sont venus mercredi à

la rencontre des élèves pour présenter leurs actions auprès de la classe de cinquième européenne du collège Antoine-DelaFont de Montmoreau (Photo CL).

Une collecte est prévue à la fin de ce mois de novembre dans l'établissement. Un acte solidaire pour aider les plus démunis.



La France reste inflexible sur le glyphosate

L'Europe propose de voter aujourd'hui l'autorisation d'utilisation du glyphosate sur cinq ans. Nicolas Hulot reste sur trois ans.

La France ne votera pas de prolongation de plus de trois ans de la licence d'utilisation de l'herbicide controversé glyphosate au niveau européen, a averti hier le ministre de la Transition Ecologique Nicolas Hulot. «La France est sur une position de trois ans», a indiqué le ministre sur RMC et BFMTV, et si la Commission européenne présente comme prévu aujourd'hui une proposition de prolongation de cinq ans, «on votera contre», a-t-il indiqué.

Aujourd'hui, la Commission va soumettre au vote des 28 Etats membres de l'UE un renouvellement pour cinq ans de la licence d'utilisation de cette substance accusée de provoquer des cancers, contre dix ans dans sa précédente proposition. Si Nicolas Hulot défend depuis plusieurs semaines une sortie du glyphosate d'ici trois ans, le ministre de l'Agriculture Stéphane Travert s'était prononcé pour une reconduction pour cinq à sept ans, et Matignon a évoqué un maximum de quatre ans.

Le ministre de la Transition écologique a d'ailleurs noté que sur ce dossier, il se bat «*pied à pied en interne, en externe*». «*Le grand changement, c'est qu'on est dans un objectif de sortie, et pas simplement de reconduction (...)* La France est en pointe sur ce sujet-là», a ajouté Nicolas Hulot.



Photo AFP

Ségolène Royal «charge» Nicolas Hulot

Invitée de LCI hier soir, l'ancienne ministre de l'Écologie n'a pas économisé ses critiques à l'égard de son successeur Nicolas Hulot suite à son annonce sur le nucléaire. Ségolène Royal en appelle à Emmanuel Macron pour faire marche arrière. «*Ce qui surprend dans cette annonce, c'est la date choisie, la méthode utilisée et le contenu*», affirme l'ancienne ministre. «*Rien ne presse ! Pourquoi, tout d'un coup, cette annonce alors que la PPE (ndlr : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie) doit être révisée fin 2018*», poursuit Ségolène Royal.

Si le timing surprend l'ancienne ministre, elle explique aussi ne pas comprendre la façon de faire de son successeur. «*Un homme seul ne peut pas prendre en otage tout un pays, tout un Parlement, ça a été débattu*», dénonce-t-elle, en référence à la loi de transition énergétique donnant «*l'horizon 2025*» pour réduire à 50% la part du nucléaire dans la production d'électricité en France. «*C'est une précipitation qui est injustifiée et dangereuse par rapport à la déstabilisation et au découragement de l'investissement dans les énergies renouvelables*», s'alarme-t-elle enfin.

